



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 01097

Numéro SIREN : 349 900 480

Nom ou dénomination : EKY LIS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2017 sous le numéro de dépôt A2017/000503



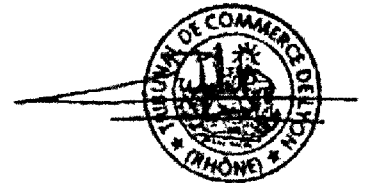
4816293

Dénomination : EKY LIS AUDIT
Adresse : 11 rue Guilloud 69003 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 1989B01097
n° d'identification : 349 900 480

n° de dépôt : A2017/000503
Date du dépôt : 05/01/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
02/12/2016



4816293

EKYLIS AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 100 450 euros
Siège social : 11, Rue Guilloud, 69003 LYON
349900480 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize,
Le deux décembre,
A huit heures,

Les associés de la société EKY LIS AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 11, Rue Guilloud 69003 LYON, sur convocation faite par le Président adressée le 24 novembre 2016 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Henri PACAUD, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jean-Brice JOLY est désigné comme secrétaire.

Madame Véronique RACCAH, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 2870 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Pierre-Henri PACAUD de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

la société EKYLIS, SARL au capital de 2 241 240 euros, dont le siège social est 11 rue Guilloud, 69003 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 302 095 716, représentée par Jean-Brice JOLY, Cogérant.

La société EKYLIS représentée par son cogérant M. Jean –Brice JOLY, qui accepte, déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.

La société EKYLIS représentée par son cogérant M. Jean –Brice JOLY exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Les associés auront à se prononcer sur le quitus à accorder à l'ancien Président lors de l'assemblée annuelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer M. Pierre – Henri PACAUD en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée déterminée prenant fin concomitamment à la signature des cessions des titres détenus par

The block contains several handwritten signatures in black ink. From left to right, there is a small circular mark, a stylized 'H' or 'D' shape, a signature that appears to be 'PB', a signature that appears to be 'FD', a signature that appears to be 'Hd', a signature that appears to be 'B1', and a signature that appears to be 'CB'. On the far right, there is a circular stamp or seal.

M. Pierre –Henri PACAUD dans les sociétés EKYLI AUDIT et EKYLI et au plus tard le 31 juillet 2017.

M. Pierre – Henri PACAUD, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.

M. Pierre – Henri PACAUD exercera ses fonctions de directeur général dans le cadre des dispositions légales et statutaires étant précisé que les règlements que le directeur général serait amené à effectuer devront comporter la signature d'un second directeur général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Pierre-Henri PACAUD (1)

Le secrétaire

Jean-Brice JOLY

Po/ EKYLI (2)

Jean – Brice JOLY

Bon pour acceptation des fonctions
de Président
pour EKYLI

(1) Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de directeur général »

(2) Signature précédée de la mention manuscrite bon pour acceptation des fonctions de présidente